

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2026

VISANT À CONCILIER LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS AVEC
L'EXERCICE DU DROIT DE GRÈVE - (N° 2339)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 36

présenté par
M. Dufau

ARTICLE 5

Retiré avant publication.